

Séminaire de présentation

Contractualisation avec les territoires

CARTULARE
DI STAMPA

@DinamicheT



LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ADOPTE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES RELATIVES À LA CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES

Le renforcement des relations entre la Collectivité de Corse et les territoires constitue une priorité stratégique du Conseil exécutif de Corse.

Ainsi, de nombreux dispositifs et règlements d'aide ont été adoptés et mis en œuvre depuis plusieurs années en soutien des territoires, et singulièrement des territoires du rural, de l'intérieur et de la montagne.

La Collectivité de Corse souhaite aborder aujourd'hui une nouvelle étape de déploiement de cette politique, qui reste fondée sur les principes d'équité et d'équilibre territorial ainsi que sur une approche concertée et respectueuse des compétences de chacun. 7

C'est dans le cadre de cette nouvelle étape que l'Assemblée de Corse a approuvé le 3 juin 2022 le rapport « orientations stratégiques relatives à la contractualisation avec les territoires de Corse ».

L'objectif de la démarche de contractualisation vise à établir une relation partenariale entre la Collectivité de Corse et les territoires à partir de priorités communes de développement.

Cette démarche trouvera sa concrétisation dans la formalisation d'un contrat de territoire qui a vocation à faire converger les priorités de développement des territoires et celles portées par la Collectivité de Corse, tout en s'attachant à prendre en compte la spécificité des territoires à partir de diagnostics, d'enjeux et d'actions partagés.

La contractualisation constitue un outil d'adaptation de l'action promue par la collectivité à l'échelle insulaire à la spécificité des territoires à partir de diagnostics, d'enjeux et de priorités partagés.

LA CONTRACTUALISATION : UN MOYEN D'ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES AUX BESOINS DES TERRITOIRES

Pour aller dans le sens d'une territorialisation des politiques publiques qu'elle mène, la Collectivité de Corse entend ainsi s'engager dans une démarche de contractualisation, laquelle constitue un moyen de proposer un cadre d'intervention nouveau aux territoires, propice à l'émergence d'une démarche partenariale autour d'une vision partagée du territoire au sens large, et des territoires, notamment à travers la prise en compte de leurs spécificités.

La mise en place de la démarche de contractualisation permettra de valoriser l'action de la CdC, tout en adaptant son intervention aux spécificités des territoires. Pour ce faire, il s'agira d'avoir une réflexion préalable commune avec les territoires, d'établir une concertation et un dialogue bien en amont des projets et de faire ressortir in fine, des priorités, tout en donnant une plus grande visibilité aux bénéficiaires sur les dispositifs existants et les moyens de les mobiliser.

L'intervention financière de la Collectivité de Corse, ses agences et offices se fera par la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'aides existants. Cette démarche a également pour objet l'optimisation et la rationalisation de l'intervention de la CdC auprès des territoires tendant vers une harmonisation des politiques publiques et une action plus ciblée de la CdC. De ce fait, des économies d'échelles pourront en découler. Par ailleurs, la contractualisation permettra de travailler sur la mise en place de projets stratégiques par le biais d'appels à projets dédiés.

Il s'agira également par la mise en place de cet outil de répondre à la forte attente des collectivités locales en matière de proximité, et ainsi renforcer l'action de la CdC dans ce domaine, en complément des actions déjà menées (comme par exemple la tenue des Scontrii dii territorii organisées en 2019, des permanences et autres réunions réalisées au plus près des territoires depuis 2017) ou à venir en matière de territorialisation (développement d'une offre de proximité, création de tiers lieux, Casa di i territorii).

LES COMMUNES ET EPCI : DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS DE LA DÉMARCHE

Au regard des compétences de plus en plus nombreuses exercées par les EPCI, de leurs rôles croissants en matière d'aménagement du territoire, et du fait de l'échelon intermédiaire qu'ils représentent notamment en Corse depuis la création de la Collectivité de Corse et la disparition des deux Conseils départementaux, ces derniers apparaissent comme les partenaires incontournables de la contractualisation.

Cependant, au regard des nombreuses compétences exercées encore par les communes, lesquelles constituent toujours l'échelon de proximité privilégié, notamment auprès des citoyens, ces dernières seront pleinement parties prenantes de la mise en place de la démarche de contractualisation.

Afin de répondre aux priorités des territoires, la mise en œuvre de ce dispositif ne se limitera pas aux périmètres administratifs connus (à la différence de la contractualisation portée par l'Etat ou encore de celle menée par certaines collectivités sur le continent). En effet, il conviendra de tenir compte des réalités infra territoriales encore fortement ancrées autour des périmètres tels que les vallées ou encore les groupements communaux micro régionaux (Pieve, Rughjoni). Les communes et les EPCI seront néanmoins amenés à être les interlocuteurs privilégiés de cette démarche.

Deux niveaux de contractualisation pourraient être mis en œuvre :

- un niveau global entre la CdC, un EPCI et ses communes membres ;
- un niveau intermédiaire entre la CdC et un certain nombre de communes ayant une cohérence géographique et historique (pieve, vallée, etc...).

Par ailleurs, quand les conditions sont réunies, les contrats prendront également en compte les stratégies portées par d'autres formes de coopération, notamment les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR).

UN CONTRAT DE TERRITOIRE ÉTABLI DANS UNE LOGIQUE DE CO-CONSTRUCTION

La démarche de contractualisation permet à la CdC de jouer un rôle inédit de co-concepteur et de partenaire, sans qu'il y ait une quelconque ingérence de sa part dans les affaires communales et intercommunales.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des contrats de territoire se feront dans une logique de co-construction entre la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités. Une très grande liberté sera donnée au bloc communal dans l'élaboration des contrats, qui seront adaptés aux spécificités de chaque territoire concerné.

Les contrats visent à instaurer une logique partenariale garantissant ainsi une démarche plus participative et horizontale avec les partenaires afin d'élaborer des stratégies de développement désormais concertées. Il s'agit de passer progressivement d'une logique de guichet à une logique de projet organisée autour du triptyque, projet de territoire, politiques publiques de la CdC et in fine, contrat, tout en proposant aux territoires insulaires, une méthode de travail axée sur la concertation et sur la définition d'objectifs communs de développement.

En amont de la mise en œuvre de cette contractualisation, une large concertation sera organisée sur l'ensemble du territoire. A cet effet, seront proposées, sur le mode des Scontri di i territorii organisés en 2019, **six réunions de présentation de la démarche** dans une logique de dialogue territoire par territoire. Elles seront, non seulement l'occasion de présenter la démarche, mais également de recueillir les attentes de ces derniers en matière de partenariat. Ces réunions se dérouleront entre les mois de juillet et d'octobre 2022.

L'ambition de ces journées est de parvenir à la signature des premiers contrats de territoires au cours du premier semestre 2023.

Programme de la journée

10h00 : Discours d'ouverture de Julien Paolini, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire

10h30 : Présentation de la note d'enjeux : attentes de la Collectivité de Corse en matière de contractualisation (projets de territoires, stratégie du territoire, définition de priorités, programmes d'actions et maquette financière prévisionnelle, ...)

11h00 : Échanges avec la salle

13h30 : Présentation de la démarche de contractualisation : répartition des participants en 2 groupes :

- Gouvernance et co-construction du contrat
- Questions diverses : Attentes en matière de contractualisation, besoins des territoires en matière d'ingénierie territoriale, aspects positifs et négatifs de la contractualisation avec l'Etat, projets structurants à développer en priorité sur les territoires

14h30 : Échanges avec la salle

15h30 : Conclusion de la journée

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Gran Palazzu - 22, corsu Grandval - 20000 Aiacciu
Rond Point Maréchal Leclerc - 20405 Bastia

04 95 20 25 25 | territorii@isula.corsica



@DinamicheT